

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze du mois de mai,

A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 7 mai 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Roland MARTIN donne procuration à Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Karine TIROLE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Véronique TATU, Jean-Pierre ETEVENARD, Patrick BOITEUX (représenté par Pascal BOITEUX), Aurore GOSSO

Absents : Francine LA PENNA, Claude MARTELET, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Françoise VIPREY

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 40	Ayant pris part à la délibération : 47
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-05-01	Objet : Constitution d'une servitude (futur siège de la CCPM) concernant le stationnement au profit de la ville de MAICHE en dehors des heures d'ouverture de la CCPM
---	--

Le Président rappelle la délibération n°2025-03-01 du 26 mars 2025 par laquelle le conseil communautaire autorisait le Président à procéder à l'achat des biens immobiliers cadastrés AI 216 2 rue Pasteur, AI 217 2 rue Pasteur, AI 218 La Ville Est, AI 221 La Ville Est, AI 223 Rue fin Yotte, AI 224 Rue Malseigne, AI 226 6 rue Yotte,

AI 227 rue de la Scierie, à la ville de Maiche au prix de 650 000 € pour l'installation du futur siège de la CCPM.

Il ajoute que l'acte notarié concernant ledit achat a été signé le 23 avril dernier.

Dans le cadre de cette acquisition, il convient de constituer une servitude au profit du domaine public pour le stationnement du parking situé côté scierie, à proximité de la salle de l'Union.

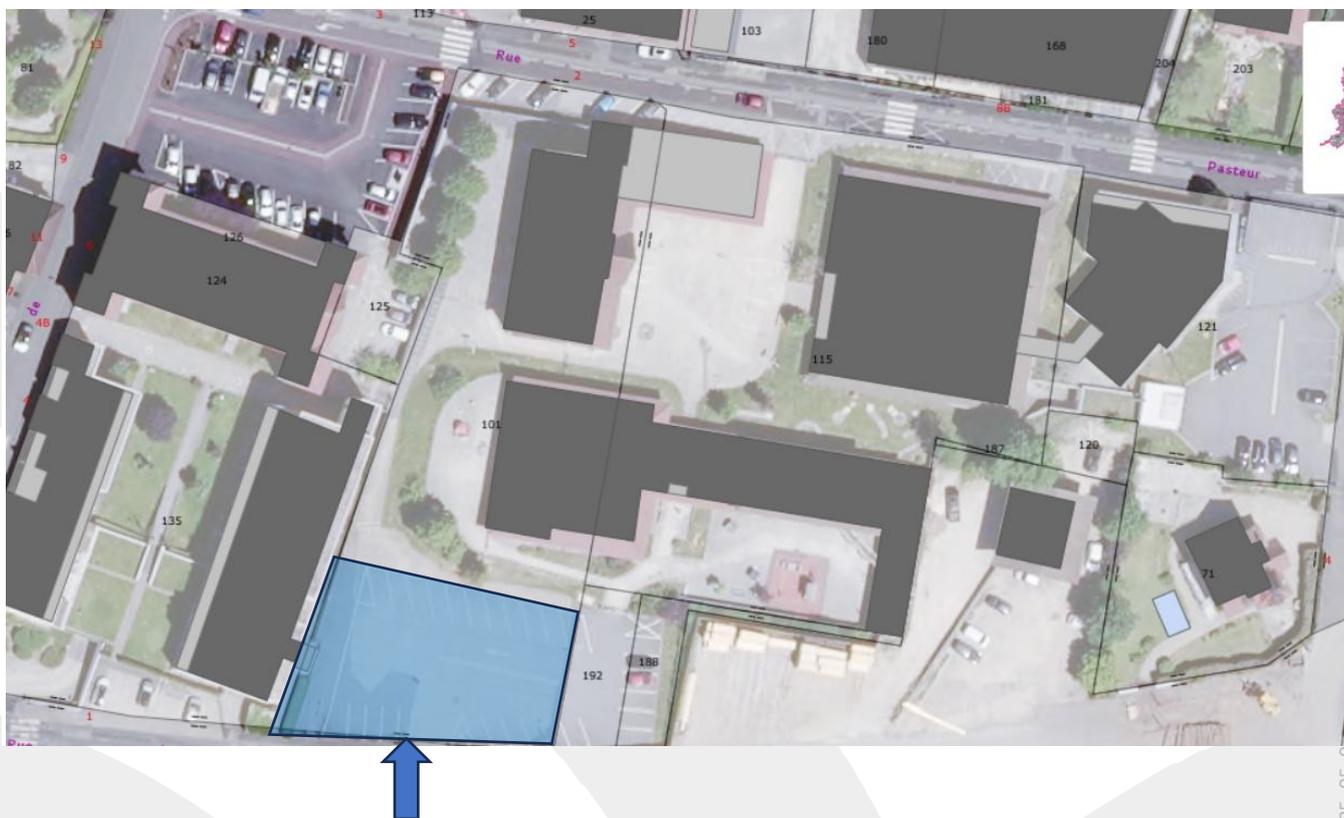
De ce fait, la Communauté de communes du Pays de Maïche constitue à titre de servitude réelle et perpétuelle sur les parcelles cadastrées AI 216 rue Pasteur et AI 227 rue de la Scierie au profit de la Commune de Maïche qui accepte un droit de stationnement pour les véhicules légers, en dehors des heures d'ouverture de la CCPM.

Le stationnement s'exercera exclusivement sur la partie à usage de parking.

La présente constitution de servitude est consentie sans indemnité.

L'utilisation de ce stationnement ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inadaptée à l'assiette de ce passage.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à signer l'acte notarié de constitution de ladite servitude et tous documents s'y afférents.



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 025-200023075-20250515-DEL_2025_05_01-DE



Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr